



Municipalité de SAINT-DIDACE

Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire-trésorière, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 8 septembre 2020, le règlement suivant :

- 355-2020 intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 915 623 \$ et un emprunt de 662 744 \$ pour des travaux de réfection du chemin et de la traverse du Portage* ».

L'objet de ce règlement 355-2020, intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 915 623 \$ et un emprunt de 662 744 \$ pour des travaux de réfection du chemin et de la traverse du Portage* », est de permettre le financement du projet AIRRL-2020-616.

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 13 juillet 2020, le règlement suivant :

- 356-2020 intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 980 066 \$ et un emprunt de 931 063 \$ pour des travaux de voirie sur la route 349* »

L'objet de ce règlement numéro 356-2020, intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 980 066 \$ et un emprunt de 931 063 \$ pour des travaux de voirie sur la route 349* », est de permettre le financement du projet RIRL-207-726B.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 21 septembre 2020


Chantale Dufort
Directrice générale